



Version 2.1, novembre 2024

Guide succinct concernant le formulaire de déclaration pour l'exécution cantonale de l'OCBo via le portail eGov DETEC



Contrôle des opérateurs de bois suisse

Les cantons et la Principauté de Liechtenstein (c.-à-d. les personnes auxquelles cette tâche incombe au sein des autorités) saisissent les données relatives à leur domaine de compétence dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur le commerce du bois (OCBo) et les communiquent à la Confédération (OFEV) via [le portail eGouvernement DETEC](#).



1 Demande de l'OFEV de présenter un rapport

- **Demande de présenter un rapport** : une fois par an, vous recevez un e-mail de l'OFEV vous demandant de présenter un rapport.
- **Connexion** : connectez-vous sur le portail (www.uvek.egov.swiss) au moyen de vos identifiants.

Une organisation est enregistrée pour chaque canton ou service. Une personne au moins possède les droits d'administrateur pour cette organisation. Si vous souhaitez intégrer d'autres collaborateurs dans l'organisation, veuillez utiliser le service « [Gérer les droits organisationnels](#) ». Si plus personne ne possède les droits d'administrateur dans l'organisation, veuillez vous adresser directement à l'OFEV.
Cf. contact ci-dessous.

- Après connexion, cliquez sur l'onglet « **Messages** » dans la barre de navigation en haut de l'écran.
- Cliquez sur « **Ouvrir le message** ». Vous accédez ainsi à la section « **Affaires** ».

Non lu
 Afficher tous les messages

Filtrer par partenaire commercial

DECLARATION RELATIVE A VOTRE ACTIVITE D'EXECUTION DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE SUR LE COMMERCE DU BOIS

Partenaire commercial BAFU - HHV
Testorganisation Französisch
Nom du service Meldung HHV-Vollzug
Affaire Kanton Waadt
Numéro de l'affaire 0467.8313195

Référence BAFU-A-10DA3401/1
Date 12.09.2024 14:09
Expéditeur Bundesamt für Umwelt
Abteilung Wald


[Ouvrir le message](#)
[Supprimer le message](#)

- **Ouvrir le formulaire de déclaration électronique** : en cliquant sur « Geschäftsfall bearbeiten », vous accédez au formulaire de déclaration électronique.

● **DECLARATION RELATIVE A VOTRE ACTIVITE D'EXECUTION DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE SUR LE COMMERCE DU BOIS**

 Imprimer

Partenaire commercial BAFU - HHV Testorganisation Französisch

[Geschäftsfall bearbeiten](#) 

Annexe

[Canton de Vaud \(0467.8313195\) - Rappel de votre activité d'exécution dans le cadre de l'OCBo - BAFU - HHV Testorganisation Französisch.pdf](#)

- **Remarque** : une nouvelle fenêtre s'ouvre dans votre navigateur pour le formulaire et la lettre d'accompagnement.

Saisir et soumettre la déclaration annuelle

- **Saisir une déclaration** : complétez le formulaire de déclaration (champs 1 à 11) au moyen des informations de l'année sous revue (année civile écoulée).

eGovernment DETEC

[Catalogue des services](#)
[Affaires](#)
[Favoris](#)
[Messages](#) 338
[Tâches](#)
[Mon organisation](#)
FR

Déclaration des cantons sur l'exécution de l'OCBo

1

Étape 1 - Saisir la déclaration

Période de déclaration

Année *
2000 ✓

Canton *
VD

Organisation responsable *
BAFU - HHV Testorganisation Französisch

Commentaires ?

Autorisations d'exploitation délivrées

2 Nombre d'autorisations d'exploitation délivrées ?

Informations évoquant des récoltes illégales du bois

3 Nombre d'informations évoquant des récoltes illégales du bois ?

4 Nombre de contrôles effectués sur la base d'informations évoquant des récoltes illégales ?

5 Commentaires ?

6 Téléverser les justificatifs ?

Infractions constatées durant l'année sous revue

Nombre d'infractions constatées en matière de récolte du bois selon la législation forestière :

7 Nombre d'irrégularités ?

8 Mesures administratives ?

9 Plaintes pénales déposées ?

10 Nombre de décisions pénales ?

11 Commentaires ?

Informations
détaillées

Annuler

Afficher le résumé



Si vous avez **besoin d'aide**, cliquez sur «  », à côté des champs de saisie, pour plus d'explications.

- **Clore l'année sous revue** : cliquez sur « **Clore** ».
- **Vérifier la saisie** : vous obtenez un aperçu de vos données et pouvez les vérifier une nouvelle fois.
- **Soumettre une saisie** : si vous êtes certain que vos données sont correctes, cliquez sur « **Envoyer** ».

Remarque : une fois la saisie soumise, vous ne pouvez **plus éditer** le formulaire.

Votre saisie a été clôturée. Vos données seront communiquées à l'OFEV et pourront être consultées par ses experts. L'OFEV se réserve le droit de vous contacter par téléphone pour des renseignements complémentaires.

Explications relatives au formulaire de déclaration (champs 1 à 11)

1. Complétez les éventuelles informations relatives à la période sous revue (situation des ressources, influences environnementales ou toute autre information pertinente dans le cadre de l'exécution).
2. Veuillez indiquer le nombre d'autorisations d'exploiter délivrées au titre de l'art. 21 LFo pendant la période sous revue (permis de récolte/coupe, protocoles/listes de martelage, y c. le nombre d'utilisations à l'intérieur des plans d'exploitation approuvés). (**Saisie facultative**)
3. Veuillez indiquer le nombre de signalements fondés qui vous ont été remis par des tiers pendant la période sous revue concernant des abattages présumés illégaux.
4. Veuillez indiquer le nombre de contrôles que vous avez réalisés à la suite de tels signalements.
5. Complétez les éventuelles informations relatives à ces signalements.
6. Veuillez téléverser des justificatifs pertinents (remettez ici des documents tels que des photos, des procès-verbaux de contrôle, des rapports des médias, etc. qui peuvent être mis en relation avec les signalements).
7. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités, c'est-à-dire de cas d'abattage illégal, constatées (ne concerne pas les contestations ayant pu être corrigées). Il est question ici des irrégularités en matière de récolte de bois au sens de la législation sur les forêts.
8. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités qui ont pu être corrigées par des mesures administratives. Exemples de mesures administratives : saisie et confiscation en vertu de l'art. 18 OCBo, délit au sens de l'art. 42, al. 1, let. a, LFo (défrichement sans autorisation) ou contravention visée à l'art. 43, al. 1, let. e, LFo (abattage d'arbres en forêt intentionnel ou sans autorisation).
9. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités constatées pour lesquelles des plaintes pénales ont dû être déposées.
10. Veuillez indiquer le nombre d'irrégularités ayant donné lieu à des condamnations.
11. Veuillez ajouter ici les éventuelles informations relatives au nombre d'irrégularités constatées.

Support – contact

Office fédéral de l'environnement (OFEV)
 Division Forêts
 3003 Berne
 E-mail : holzhandel@bafu.admin.ch

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions.